



Ville de  
**Nivelles**



## **Budget Participatif – Édition 2023-2024**

### **Formulaire de vote**

*Le budget participatif permet aux habitant(e)s et aux associations nivelloises d'attribuer une partie définie du budget communal pour développer des projets d'intérêt général.*

Budget total alloué par la Ville : 50 000 euros.

Vous pouvez élire un ou plusieurs projets qui rentrent dans cette enveloppe. Pour que le vote soit valide, la somme totale des projets que vous soutenez ne peut pas être supérieure à 50 000 euros.

*La Liste des projets soumis aux votes se trouve en annexe*

#### Inscrire le nom du projet et son budget

1.....  
.....

2.....  
.....

3.....  
.....

4.....  
.....

- 5.....  
.....
- 6.....  
.....
- 7.....  
.....
- 8.....  
.....
- 9.....  
.....
- 10.....  
.....

Le montant total accordé est de ..... / 50 000 euros

**Le vote ne pourra pas être pris en compte si les données sont incomplètes ou incorrectes.**

**Les données sont collectées conformément au RGPD (art. 16 du règlement du budget participatif). Nous nous réservons le droit de vérifier vos données.**

**Période pour voter : du 02 avril 2024 12h00 au 10 juin 2024 12h00.**

Fait à Nivelles, le .....

Nom et prénom : .....

Signature :